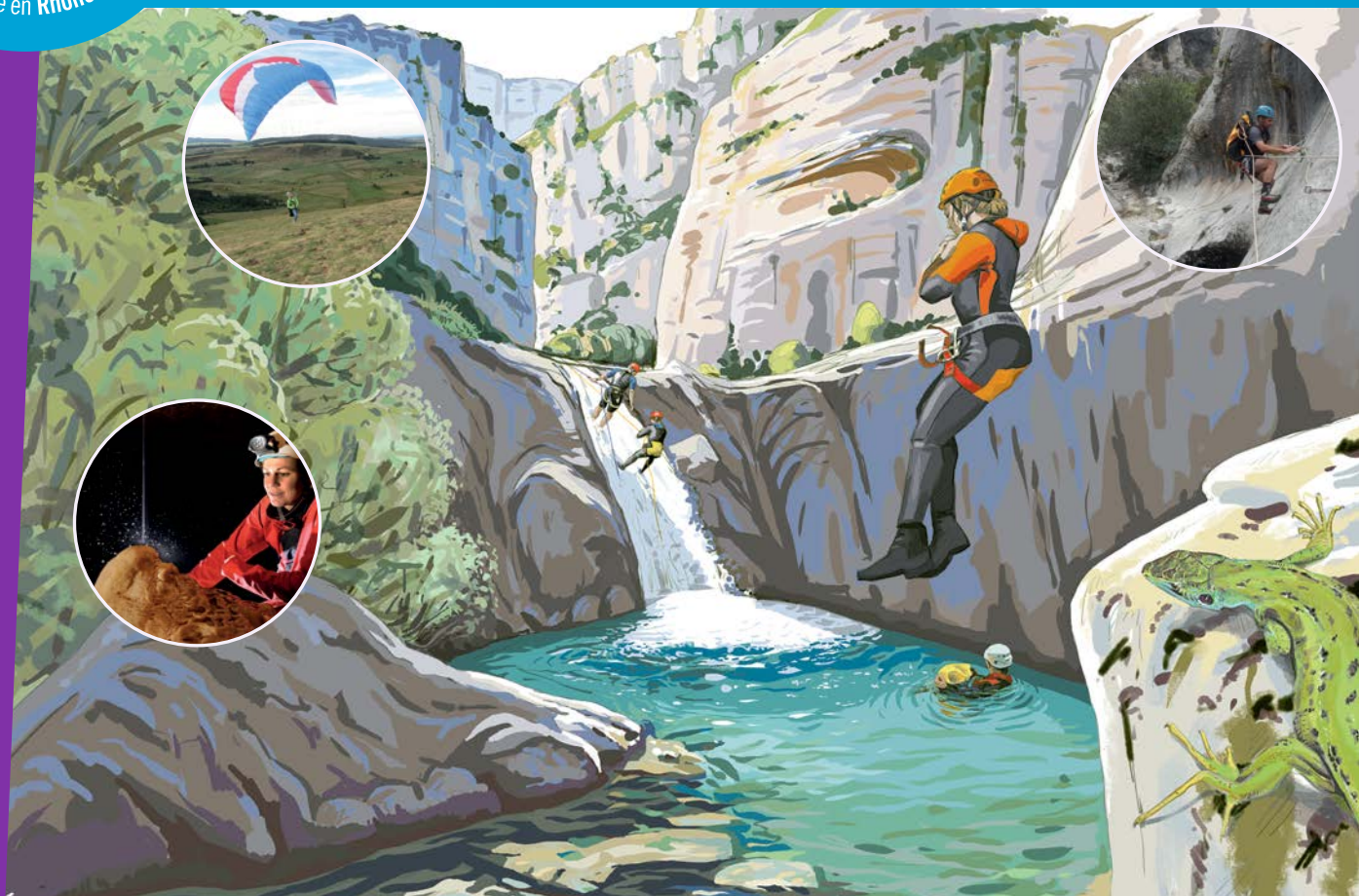


GESTION DES MILIEUX NATURELS DIFFICILES D'ACCÈS ET PRATIQUE DE SPORTS DE NATURE



RETOURS SUR LA JOURNÉE D'ÉCHANGES DU PÔLE GESTION
LYON, 21 JANVIER 2020



Un premier travail de concertation a donné lieu à l'édition de deux cahiers techniques, l'un en 2015 sur « Les milieux karstiques » et l'autre en 2018 sur les « Cours d'eaux encaissés et pratique du canyoning ». Suite à cela, le Pôle gestion des milieux naturels, animé par les Conservatoires d'espaces naturels, a souhaité élargir la réflexion à l'ensemble des sports de nature pratiqués dans les milieux naturels difficiles d'accès comme les cours d'eau encaissés, les falaises et les grottes. Ces rencontres, organisées à la Maison de l'environnement de Lyon, ont réuni plus de 80 participants impliqués dans la gestion des espaces naturels, la promotion, le développement des activités de sports de nature mais également des professionnels du guidage et des pratiquants.

GROTTES, FALAISES, COURS D'EAU ENCAISSÉS...

...DIFFICILES D'ACCÈS POUR QUI ?

Les caractéristiques physiques de ces milieux rendent leur fréquentation par l'homme compliquée, voire parfois impossible, ce qui a globalement contribué à leur protection naturelle contre de nombreux usages et exploitations.

Mais le public n'est pas le seul à se heurter à cette difficulté d'accès, les espèces animales et végétales également qui, de plus, se trouvent confrontées à des milieux de vie spécifiques et parfois hostiles (absence de lumière, parois verticales, fort courant...). La biodiversité qui s'y développe est donc souvent spécialisée, adaptée, localisée et rare dans certains cas, contribuant à la richesse de ces écosystèmes.

Cette richesse reste néanmoins relativement mal connue, la difficulté d'accès étant également un obstacle aux inventaires, diagnostics et autres outils de suivis des gestionnaires, naturalistes et chercheurs. L'obstacle est également législatif, le droit du travail ne permettant pas certaines pratiques à risques sans des mesures de sécurité précises, le suivi de formations spécifiques (travail sur corde notamment...) ou un accompagnement par des professionnels du guidage.



DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES


Au-delà de leurs spécificités, ces milieux partagent de nombreuses propriétés :

- une diversité géologique, géomorphologique et climatique ;
- des écosystèmes dynamiques, riches, complexes et diversifiés ;
- des patrimoines multiples : géologique, géomorphologique, culturel et paysager ;
- de nombreux usages et ayants droit ;
- un grand nombre de facteurs d'influence d'origine naturelle ou anthropique.

...OBJETS DE CONVOITISES

En dépit, ou - pour certains - en raison de cette difficulté d'accès, ces milieux naturels intéressent de nombreux acteurs, à divers titres : leurs propriétaires, bien évidemment, qu'ils soient publics ou privés, leurs gestionnaires, les naturalistes, les structures exploitant leurs ressources, les chercheurs, les collectivités territoriales, les touristes, les pratiquants de nombreux sports de nature...

L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SPORTS DE NATURE



L'exposé introductif d'**Olivier Obin** (Consultant sport de nature) nous a permis de comprendre que cette organisation dépend beaucoup des territoires et relève d'une multiplicité d'acteurs. Ces missions appartiennent en premier lieu aux Départements chargés de l'organisation et de la promotion des activités physiques et sportives depuis 2000 (loi sur le sport du 6 juillet) mais également aux autres collectivités territoriales (EPCI, PNR) dans le cadre de leur compétence Tourisme et environnement, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux fédérations sportives et éventuellement aux communes dans le cadre de l'application de leur pouvoir de police.

La gouvernance de ces activités est complexe car elle rassemble de nombreux acteurs, de niveau et d'intérêt très divers vis-à-vis des sports de nature.

DIFFÉRENTS TYPES DE MODÈLES :

- le site sauvage où la pratique n'est pas gérée, qui concerne encore la majorité des sites ;
- la convention simple, entre le propriétaire et une fédération qui prend le site en gestion, ce qui permet de tenir compte de la responsabilité du propriétaire ;
- une double convention par laquelle le propriétaire transfère la garde de son bien à une collectivité qui elle-même conventionne avec un gestionnaire. Ce modèle en plein développement s'accompagne généralement d'une gestion concertée prenant en compte tous les enjeux. Il fait de plus basculer le lieu de pratique dans le domaine des ouvrages publics ;
- la gestion directe par certains gestionnaires d'espaces naturels érigeant l'enjeu environnemental en priorité ;
- la gestion privée avec un accès généralement payant (ex : parcs acrobatiques en hauteur...) ;
- une certaine forme de laisser-faire accompagnée néanmoins d'une réglementation, comme c'est le cas pour une immense majorité des canyons français où la multiplicité des propriétaires rend le conventionnement difficile et qui sont ainsi sous l'effet d'un arrêté municipal ou préfectoral permettant une réglementation *ad hoc*.



De ce fait, outre les facteurs d'influence d'origine naturelle auxquels ils sont soumis, ces milieux sont donc le support de nombreuses activités anthropiques. Mais ils peuvent aussi être impactés par des activités pratiquées en amont, comme l'artificialisation des bassins versants, les rejets agricoles, l'agriculture ou la sylviculture intensives, les pollutions diverses, l'urbanisation, l'exploitation des ressources (captages d'eau, production hydroélectrique, carrières)...

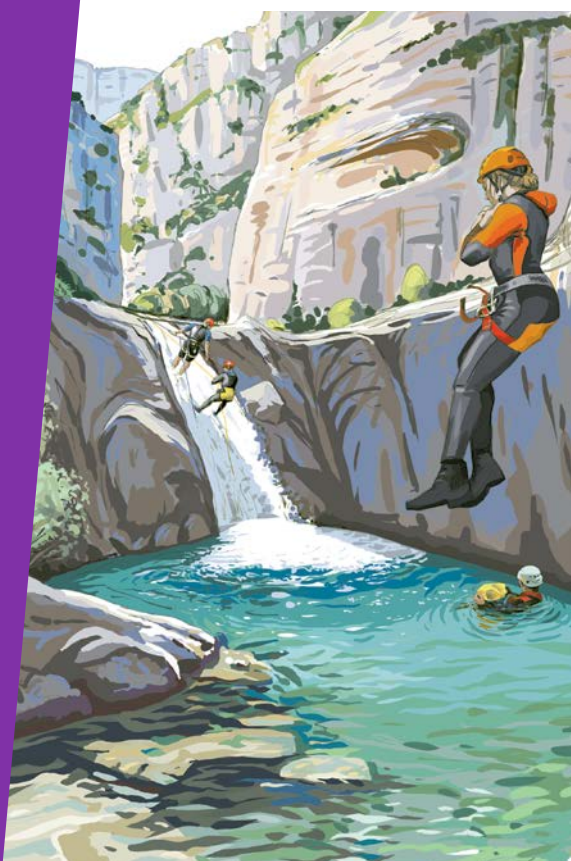
Ils intéressent également particulièrement les élus, même si ceux-ci n'étaient pas représentés lors de cette journée. Tout d'abord parce qu'en tant qu'éléments du cadre de vie, ils participent grandement à l'attractivité du territoire, qu'elle soit touristique ou résidentielle. Mais ce qui préoccupe aussi les élus, ce sont les risques, à la fois naturels et liés à la pratique. Les maires ont d'ailleurs un fort pouvoir pour interdire de manière unilatérale et très rapidement un site de pratique. Ainsi par exemple, depuis 1993, la descente du canyon de la Diosaz, près de Chamonix, est interdite par arrêté municipal, notamment en raison du fonctionnement d'ouvrages hydroélectriques en amont.

...DES MILIEUX SOUMIS AUX CHANGEMENTS

Ces milieux connaissent une dynamique naturelle liée à l'érosion, la sismologie, le régime hydrologique, la météorologie...

Les modifications climatiques viennent encore accentuer ces évolutions, non seulement directement par le biais des facteurs physiques (précipitations, températures, vents...) qui influent également sur la composition et la répartition de la flore et la faune, mais également indirectement s'agissant des usages. Les derniers épisodes de canicule ont ainsi engendré une explosion de la fréquentation des canyons et de la moyenne montagne. Parallèlement la saison d'alpinisme se décale dans le temps, comme cela a été souligné pour la Haute-Savoie.

A cela s'ajoute l'évolution des pratiques. En effet, le monde des sports de nature change, à la fois selon des tendances sociétales globales, comme la numérisation, le vieillissement de la population, le passage de la concurrence à la connivence... mais aussi d'autres tendances propres aux pratiques sportives comme l'artificialisation - avec l'augmentation de l'offre *indoor* pour l'escalade par exemple -, l'aménagement des sites de proximité, ou encore l'émergence de pratiques écologiques et responsables.



ZOOM SUR LES PRATIQUES PLUS ORIENTÉES VERS L'ENVIRONNEMENT

Les exemples de pratiques encadrées à titre professionnel ayant une approche alternative de découverte du milieu semblent encore peu nombreux, même si c'est une approche que les CREPS essaient d'impulser à travers les formations des futurs encadrants professionnels comme le précise **Nicolas Berland** (CREPS vallon Pont d'Arc). Le problème est que les sites qui pourraient s'y prêter sont déjà très fréquentés et donc parfois peu propices à l'observation environnementale.

Elise Castéra (FRAPNA Ardèche) a néanmoins mentionné des professionnels de canyoning qui venaient lui demander son avis afin de disposer d'éléments de connaissances avant de pratiquer dans certains canyons et d'autres qui ont conçu eux-mêmes leurs outils pédagogiques pour des sorties plus typées éducation à l'environnement.

Un autre exemple, cité par **Fabien Hobléa** (Université Savoie Mont Blanc), est celui des géoparcs, où l'entrée sports de nature - de tous types - est vraiment cultivée. Il existe par exemple des sentiers d'interprétation souterrains en spéléologie.

Les outils numériques, mis en place dans les centres d'interprétation par exemple, ont été suggérés pour initier le public. Placé dans des conditions où il est soustrait aux contraintes techniques, celui-ci se trouve en effet entièrement disponible aux aspects environnementaux, et peut être par la suite incité à aller découvrir la réalité du terrain.

Aller vers des prestations orientées éducation à l'environnement est ressorti comme un réel souhait, partagé par les participants.



Il résulte de cette évolution des pratiques une multiplication du nombre de sous-disciplines et l'arrivée de nouvelles offres et de nouveaux opérateurs, mais également une diversification des publics : de l'aventurier au scientifique, en passant par le performeur, le dilettante, le *free-style*, l'adepte du ressourcement...

La fréquentation s'en trouve augmentée et plus étalée dans le temps : le long de l'année, mais également le long de la journée et parfois de la nuit. L'évolution du matériel et l'amélioration du niveau des pratiquants contribue aussi à cette augmentation. Ainsi en Haute-Savoie, des itinéraires initialement très peu fréquentés car très peu accessibles sont aujourd'hui soumis à une fréquentation très importante.



«En canyon, l'évolution de la pratique est flagrante, qui s'horizontalise de plus en plus avec le développement de la randonnée aquatique.

C'est celle qui génère le plus d'impacts sur le milieu et le plus de conflits d'usages. En Ardèche notamment, depuis que l'arrêté de mars 2016 réglementant la descente de canyon a été attaqué, il n'y a plus de cadre réglementaire à cette pratique et plus de gestion.»

Nicolas Berland (CREPS Vallon Pont d'Arc)



L'INFLUENCE DU NUMÉRIQUE

Le numérique peut aujourd'hui transformer la gestion des lieux de pratique, avec plusieurs tendances.

Entre les outils mis en place par les collectivités, les fédérations, l'Etat... pour sensibiliser et tenter de maîtriser les fréquentations, les sites commerciaux et les plateformes collaboratives qui émergent aujourd'hui, la diffusion d'informations sur les lieux de pratique échappe aux gestionnaires. Ces outils sont à double tranchant, représentant à la fois une opportunité par les connaissances qu'ils apportent aux gestionnaires et une menace par la « publicité » qu'ils font d'espaces sensibles.

L'aspect immédiat de la disponibilité de l'information par ce biais joue également en faveur d'une concentration de la fréquentation : dès que les conditions sont rassemblées pour qu'un itinéraire soit accessible, celui-ci est pris d'assaut.

Parmi les pratiques utilisant beaucoup le numérique, le *geocaching* - qui compte de très nombreux adeptes et qui peut par ailleurs constituer un bon vecteur de médiation environnementale - a été cité comme source d'inquiétude. Sur certains sites, comme la réserve naturelle régionale des Gorges du Gardon, des partenariats existent avec des plateformes de *geocaching*, sur lesquelles ne sont mises en ligne que les caches validées en amont par la réserve. Sur des aspects plus sécuritaires, la Fédération française de spéléologie a mis en place - sur la page d'accueil de son site internet - une alerte *geocaching*, dispensant quelques précautions à suivre aux personnes qui iraient chercher des caches dans les grottes.

GÉRER, PRÉSERVER, PROTÉGER

Qui, quoi ?

Le patrimoine que recèlent ces milieux est multiple. De ce fait leur préservation peut concerner non seulement les écosystèmes et la biodiversité, mais aussi les paysages, le patrimoine culturel, les ressources naturelles (eau, minéraux...)... Une gestion adaptée et concertée est également garante de la pérennité de certains usages.



« *La chauve-souris est protégée mais pas le spéléologue* » **a ironisé**

Judicaël Arnaud (Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche)

S'il est vrai que de nombreuses espèces présentes dans ces biotopes font l'objet de mesures de protection, la gestion mise en place sur les sites de pratique intègre en priorité les règles de sécurité humaine. Mais le risque ne pouvant être complètement éliminé, la responsabilité en cas d'accident a été largement interrogée durant les échanges.

Besoin exprimé d'une analyse juridique des responsabilités liées à la mise en pratique d'un site pour des sports de loisirs.

PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE, PRATIQUANT : QUELLE PART DE RESPONSABILITÉ ?

La règle peut sembler simple : plus un pratiquant est informé, plus il est en face de ses responsabilités. Le propriétaire et le gestionnaire ont donc un devoir d'information. De même, lorsque l'équipement se fait en termes de terrain d'aventure et non en site sportif, la responsabilité incombe normalement à l'utilisateur. Mais le juge aura néanmoins tendance à se placer du point de vue de la victime. Ainsi, sur les sites labellisés avec un système de normes, en cas d'accident, le gestionnaire peut être tenu pour responsable.

L'exemple a été donné de l'accident de Vingrau, pour lequel la FFME a été condamnée à 4 millions d'euros de dommages et intérêts en première instance, non pour un défaut d'équipement mais en tant que gestionnaire du site. Depuis, elle se refuse à conventionner directement avec des propriétaires.

Ce risque inquiète également le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier qui s'est vu rétrocéder des terrains comportant des sites d'escalade dans les gorges de la Sioule dans le cadre d'une mesure compensatoire. En l'absence aujourd'hui de signature de convention avec la FFME et la communauté de communes et de mise aux normes des équipements, **Bruno Schirmer** précise qu'une signalétique d'interdiction temporaire de la pratique a été mise en place, sans garantie pour autant que la responsabilité du Cen ne soit pas mise en cause en cas d'accident.

Il a été rappelé que l'accidentologie des sports de nature, et en particulier de l'escalade, était très faible, le plus accidentogène étant la randonnée pédestre. De ce fait, le Département de l'Ardèche, propriétaire de 45 sites d'escalade, a pu assurer sans difficulté ni surcoût cette activité auprès de son assurance. En 20 ans il n'a connu qu'un unique recours, mais sa responsabilité n'aura finalement pas été retenue.

Cette question de responsabilité se pose également différemment selon que le site relève du droit privé ou du droit public, comme c'est le cas lorsque les conventions passent par une collectivité. Sur ces aspects, le Département de l'Hérault par exemple conventionne directement avec les propriétaires par le biais de conventions validées par des services juridiques.

Jean Donnadieu (FFME AURA) précise également qu'il y a actuellement un projet de loi porté par certains sénateurs, qui consisterait à rétablir ce qui existait avant les années 1980, à savoir qu'au-delà de 1500 mètres d'altitude le grimpeur deviendrait de nouveau responsable en cas de mauvaise pratique.





DE QUOI ?

Si les impacts réels et/ou potentiels des sports de nature les plus « traditionnels » semblent relativement bien connus, il n'en est pas de même pour la multitude de nouvelles pratiques qui continuent de voir le jour (*slakeline, base jump...*). De plus, même pour les pratiques plus anciennes, les impacts sont connus à l'échelle d'une fréquentation normale, mais pas d'une fréquentation augmentée telle qu'elle est constatée actuellement sur certains sites. Se pose aussi la question du cumul d'impacts avec la superposition des usages. Tous ces impacts influent non seulement sur le milieu et le patrimoine qu'il recèle, mais également sur la pratique elle-même, comme dans le cas des voies d'escalade qui se patinent avec l'usage et perdent de leur intérêt sportif.

Alors que pratiquants et professionnels sont en demande d'une argumentation précise de leurs impacts pour commencer à enclencher la discussion sur les bonnes mesures de gestion à trouver, les gestionnaires de ces espaces naturels difficiles d'accès ne sont pas toujours en mesure d'évaluer précisément la sensibilité du site. Ceci implique en effet de disposer d'inventaires fins et à jour, mais aussi de mesurer la fragilité des écosystèmes et des habitats. Or, les protocoles standards ont du mal à s'y appliquer, en raison justement de leur difficulté d'accès mais également car nous sommes en présence de milieux complexes et parfois ultra dynamiques comme c'est le cas pour les cours d'eau encaissés, les enjeux évoluant dans le temps parfois de manière « éclair » à l'instar des crues qui peuvent s'y produire.

A cela s'ajoute la nécessité de connaître la fréquentation, à la fois en quantité et en qualité. Les outils d'analyse de la fréquentation font défaut sur certains milieux, comme les canyons, ce qui conduit à une connaissance plus qu'approximative de cette fréquentation. Ainsi, lors de la dernière assemblée générale du CDPC73, **Johan Berthet** indique que le nombre d'encadrements annuels était estimé entre 6 000 et 30 000 personnes, une fourchette plus que large ! Certains espaces protégés investissent pour connaître cette fréquentation, comme la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis dans les Alpes-Maritimes, qui a mis en place des écompteurs et mène une enquête clientèle tous les ans pour connaître le public. Les résultats de ces analyses, mis en parallèle avec les inventaires naturalistes, permettent de mener des études d'impact et d'avoir ainsi un regard global pour imaginer des solutions de gestion.



LES LIMITES DES ÉTUDES D'IMPACT

Les études d'impact sont des procédures limitées dans le temps qui doivent jouer sur la capitalisation des savoirs précédents. Elles n'ont pas pour objectif de produire de la donnée, ce qui relève d'études scientifiques qui, elles, sont de longue haleine.

L'étude d'impact est donc valable à un instant dans des conditions données, elle ne l'est plus dès lors que ces conditions changent.

La limite de ces études tient parfois aussi au fait qu'il n'y a pas de site témoin puisque les suivis ne se font que là où il y a possibilité d'accéder à ces milieux, c'est-à-dire généralement là où existe une voie utilisée pour la pratique sportive (voie d'escalade par exemple). De plus, les suivis mis en place, du fait de la difficulté de leur mise en œuvre, sont rarement pérennisés dans le temps.

Par ailleurs, le milieu étant soumis à différents facteurs d'influence, il s'avère compliqué d'individualiser les impacts liés à telle ou telle pratique, des impacts des autres usages. L'exemple a été donné d'une étude d'impact de la fréquentation spéléologique sur les sources captées dans le Vercors. Lors de cette étude, une des grottes a été fermée à la fréquentation spéléologique suite à un problème de pollution aux hydrocarbures liée à une fuite de fioul dans un hôtel en amont.

Une autre difficulté de ces études d'impact est que l'ensemble des parties se mette d'accord sur les indicateurs, afin que celles-ci ne soient pas remises en cause. Il est donc important d'essayer de s'entendre au départ sur la façon dont va être mené le protocole et sur la manière dont vont être acceptés les résultats les plus objectifs possibles. Au préalable, il est donc judicieux de mettre en place un protocole de travail en commun entre les acteurs du sport et les acteurs de l'environnement.

Enfin, la question du financement de ces analyses d'impact pour la mise en œuvre d'une activité se heurte à la difficulté de faire converger des fonds entre le ministère des Sports et celui de l'Environnement.

Besoins exprimés de disposer de protocoles normés et transposables sur ces milieux difficiles d'accès et d'affiner les études d'impact par types de sports.

S'il est important de mieux connaître la sensibilité des milieux pour mieux l'appréhender, la complexité de mise en œuvre de protocoles met un frein à l'argumentation scientifique.



« Scientifiquement il n'est pas possible de tout démontrer et tout analyser, il faut aussi accepter une certaine part de doute, accepter peut-être aussi la précaution quand on ne sait pas tout. »
Anne Ferment (Parc naturel régional du Verdon)

Ainsi, au-delà de la demande de résultats très clairs, arrive un moment où il faut accepter de mettre en avant l'argument de la précaution. Le principe de précaution ayant été défini dès 1992 sur la base de l'impossibilité de faire la preuve de l'impact.

COMMENT ?

La réglementation a longtemps été le mode de gestion prioritaire de la fréquentation des milieux. Elle reste un outil privilégié pour les espaces naturels remarquables ou du fait de la présence d'espèces rares et/ou protégées mais peut être mal vécue et source de conflits.

Dans le Puy-de-Dôme, le décret de création de la Réserve naturelle nationale du Chastreix Sancy interdit ainsi la pratique de l'alpinisme, malgré de nombreux recours. Cette problématique a néanmoins permis d'établir un dialogue entre la FFME au niveau national et le réseau des réserves naturelles de France : une manière positive de tirer les leçons de quelque chose qui ne s'est pas très bien passé pour apprendre à travailler ensemble.

De la même manière, la Fédération française de spéléologie se trouve confrontée à un certain nombre de menaces d'accessibilité aux sites de pratiques. Les spéléologues, importants pourvoyeurs de connaissances du milieu souterrain (cf p. 9) sont parallèlement considérés comme une menace directe de ces écosystèmes. Conscients des impacts de leur activité sur les sites les plus sensibles, ils pratiquent une forme d'autorégulation. Certaines associations de pratiquants mettent en place des règles de fréquentation, voire ferment certaines cavités.

Mais plutôt que de subir une réglementation souvent catégorique, d'autres modèles se développent, qui laissent une plus large place à la concertation.

DOCUMENTATION DES CAVITÉS

Le projet de méthodologie standardisée de documentation des cavités a été présenté par Lucas Gleize (SGGA). Celui-ci a été initié en 2016 en Ardèche par un travail conjoint du Cen Rhône-Alpes sur la hiérarchisation des cavités et du Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche sur l'évaluation de l'état de conservation des cavités, réalisé en lien avec le Comité départemental de spéléologie, la Lpo, et le laboratoire Edytem.

Cette méthodologie, aujourd'hui portée par l'IFREEMIS (cf p. 11), correspond à une grille de description commune entre toutes les disciplines et repose sur différentes échelles d'analyse - de l'aire d'influence à tout ou partie de la cavité -. Elle se veut un outil d'aide à la décision tout en servant à la fois à renseigner les tableaux de bord des espaces naturels protégés permettant *in fine* une gestion différenciée au regard des enjeux. Elle pourrait également contribuer à la définition d'une stratégie globale de préservation des milieux karstiques et du monde souterrain, et constituer un véritable observatoire du karst dans le contexte du changement climatique et de l'enjeu qui pèse sur les réservoirs d'eau. Enfin, une autre perspective est la valorisation du patrimoine et des enjeux liés au milieu souterrain, avec peut-être un protocole simplifié à destination des spéléologues qui pourrait s'inscrire dans le champ des sciences participatives. Cet outil d'aide à la décision reste toutefois à valider par la communauté scientifique et les institutions partenaires.





De la même façon, dans le département du Rhône, une collaboration existe depuis 45 ans entre spéléologues et naturalistes pour réaliser communément des comptages de chauves-souris sur certains sites. Celle-ci a abouti à la fermeture réglementaire de quatre sites avec peu d'enjeux en termes de spéléologie.

Un autre exemple est celui de la création en 2008 du Comité départemental de pilotage du canyonisme de Haute-Savoie qui rassemble les syndicats des professionnels et fédérations sportives. Cette naissance fait suite d'une part à la canicule de 2003 et à l'interdiction - pour des questions sanitaires et sécuritaires - par le préfet de Haute-Savoie de trois sites très exploités par le canyonisme, et d'autre part à un accident mortel en 2007 dans ce même département.

C'est le cas par exemple du partenariat, mis en place dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des chauves-souris, entre le CDS Ardèche et la LPO AURA sur la prise en compte des enjeux chiroptères dans les cavités. Ce travail a été initié dès les années 2000 alors qu'il était question de gérer l'accès à des cavités, sans avoir de vision globale à l'échelle départementale sur la répartition des chauves-souris. Un inventaire, suivi d'une hiérarchisation des cavités ont été réalisés sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes puis partagés avec le CDS pour le département de l'Ardèche. En partant de cet inventaire, l'idée était de prévenir et d'informer le pratiquant plutôt que de subir une réglementation, une démarche qui existait déjà dans le département du Lot. Elle repose sur un code de bonne conduite en cas de rencontre de chauves-souris et sur une liste de 25 cavités d'intérêt patrimonial pour les chauves-souris - sur les 3000 que compte le département -, précisant pour chacune d'entre elles les périodes de sensibilité et l'éventuelle réglementation en vigueur. Le CDS tient à jour ces informations sur son site internet pour inviter les gens à éviter certains sites en fonction de la période. Il reste maintenant à croiser cette liste avec l'intérêt de ces cavités pour la spéléologie.

« Il est malheureux de devoir attendre d'être confrontés à de grosses problématiques pour que les hommes réussissent à se concerter et s'organiser. »

Jérôme Pezet (CDPC74)



Aujourd'hui le CDPC74 parle au nom de tous les acteurs du canyon. Ses différentes missions sont d'œuvrer à un développement durable de l'activité, agir en termes de prévention et de sécurité et maintenir la liberté et la gratuité de l'accès aux sites. Le comité œuvre également pour la défense, la protection et l'entretien des sites de pratiques. Il est l'interlocuteur unique face aux collectivités territoriales. En dix ans de fonctionnement, il a organisé la gestion et le développement de l'activité sur plus d'une dizaine de sites. Une des plus belles réussites est le canyon de Montmin, près du lac d'Annecy, qui connaissait une pratique un peu sauvage et était menacé d'interdiction. Après plusieurs années de négociation avec le propriétaire, et grâce au partenariat avec la Communauté de communes des Sources du lac et le PNR des Bauges, le site a pu être aménagé pour que le village retrouve sa tranquillité. La réglementation se fait via un arrêté municipal qui détermine la taille maximale des groupes. Le respect de l'organisation mise en place garantit la pérennité de son accès.

« C'était une bonne manière de lancer un travail de responsabilisation des usagers sans avoir à aller jusqu'au réglementaire. »

Stéphane Vincent (LPO AURA)



Parallèlement à ces démarches de concertation, il y a eu une évolution dans la co-construction des connaissances et des outils de gestion entre les scientifiques, les gestionnaires et les usagers, impliquant également les étudiants qui pourront poursuivre cette démarche. Il est de plus en plus question de gestion coconstruite et participative. Il existe aujourd'hui une sorte de recherche appliquée dès le départ, pour inventer des outils de gestion qui essaient de concilier les usages.



LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES D'INTERVENTION

Si l'échelle locale s'avère assez pertinente en termes de gestion de sites et d'actions concrètes, les réflexions doivent néanmoins être menées à une échelle suffisante en vue d'obtenir une gestion adaptée des pratiques en adéquation avec les enjeux environnementaux et également sociétaux. Il en va de même des interdictions d'accès. Ainsi la fermeture d'un site de pratique entraîne un report quasi certain de la fréquentation sur d'autres sites situés à proximité ou sur de nouveaux sites jusqu'alors encore préservés. L'équilibre ne peut donc être conçu qu'à des échelles judicieuses et adaptées aux contextes territoriaux. La gestion locale des sites pourrait en effet être complètement mise à mal par l'absence de gestion globale. C'est pourquoi la vision multiscale s'avère indispensable. Il ne faut donc pas mettre en opposition les différentes échelles d'intervention, mais au contraire parvenir à les concilier. Dans ce cadre, les outils de concertation doivent servir à établir un curseur des priorités.

L'intervention à des échelles beaucoup plus larges peut également être nécessaire en termes de formation ou de changement de mentalités. A cela s'ajoute la complexité des limites administratives et les logiques de massifs ou bassin-versants, de bassins économiques et touristiques.

Christelle Bakhache (CEN Haute-Savoie) a mis en garde contre le risque de malmener la concertation en voulant prédéfinir une échelle d'intervention, sachant que les acteurs autour de la table ne découperont pas le territoire de la même manière.

Au-delà de l'échelle géographique, il convient également de prendre en compte l'échelle de temps, car les caractéristiques de ces disciplines évoluent rapidement.

TERRAINS DE NATURE, TERRAINS D'AVENTURE, TERRAINS D'ENTENTE

DES LIEUX DE RENCONTRE

« J'encourage le fait de sortir des bureaux et des salles de réunion et d'aller sur le terrain avec les protagonistes, car ce qui nous relie c'est l'objet convoité. »

Lucas Gleize (SGGA)

Ces milieux naturels sont en effet peut-être le seul lieu de rencontre des multiples acteurs qui les pratiquent, les exploitent, les étudient, les protègent...

Mais pour que cette rencontre ait réellement lieu, il faut apprendre à se connaître et essayer de comprendre les

intérêts des autres. Aujourd'hui il existe beaucoup de situations de conflit et si chacun reste dans son groupe d'acteurs, ceux-ci ne se résoudront pas.

L'exemple a ainsi été donné du canyon du Haut Chassezac en Lozère, où une association de pratiquants de spéléocanyoning a travaillé avec le Parc national des Cévennes sur l'impact de cette pratique sur le canyon. Pour ce faire, une journée de concertation a été organisée sur le terrain avec les professionnels, les pratiquants et le parc. Au-delà de la méfiance initiale, les acteurs sont allés l'un vers l'autre pour essayer de comprendre le milieu.

Même chose du côté de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, qui a mis en place une démarche avec le CDS et la FFME, prévoyant, quand la réserve est contactée par un porteur de projet (travaux de désobstruction, mise en place de voies d'escalade...), d'aller sur le terrain avec une grille d'évaluation de l'impact du projet. Cela permet de croiser les regards du porteur de projet et du gestionnaire.



En Ardèche encore, des pratiquants de *slackline* ont commencé à se rassembler au début des années 2010 dans les gorges du Chassezac, Espace naturel sensible et site Natura 2000. **Mathieu Pertus** (Ardèche Slackline) précise qu'une association a rapidement été créée pour développer l'événement et l'ouvrir au public. Celle-ci s'est rapprochée du Département et de la structure animatrice du site Natura 2000/ENS pour réaliser une évaluation d'incidence, qui a conclu à des impacts très limités sur ce milieu déjà très fréquenté. Face aux réticences du propriétaire qui ne souhaitait pas que son terrain devienne un site de pratique à l'année, l'autorisation est limitée à une semaine par an, le temps de l'événement. Globalement cette règle est respectée car tous les pratiquants communiquent via les réseaux sociaux et en ont connaissance.

En Isère, des diagnostics partagés sont réalisés pour chaque nouvelle demande d'ajout d'un site au PDESI, en partenariat avec le Département, le CEN Isère, une écologue indépendante et grâce à l'expertise de la LPO et de l'association Gentiana.

Le protocole a été co-construit entre le Département et le CEN Isère. Il prévoit que le diagnostic soit réalisé sur le site de pratique et au minimum en binôme entre un expert environnemental et un référent local de la pratique. A l'usage, jusque 20 personnes ont été impliquées sur un même diagnostic. Dans certains cas, les élus ont même été amenés à pratiquer l'activité et ainsi à découvrir certaines parties de leur commune.

L'IFREEMIS

L'idée d'un centre de ressources fédérant des compétences réparties dans des organismes déjà existants est née autour du grand projet de la Grotte Chauvet. **Fabien Hoblea** (Université de Savoie Mont Blanc) rappelle que l'association de préfiguration de l'IFREEMIS (Institut de formation, de recherche et d'expertise sur les milieux souterrains) a pour mission de rassembler les acteurs du milieu souterrain pour réaliser des projets qu'ils peuvent avoir en commun et à différentes échelles – du local à l'international –, moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

Son fonctionnement s'organise en commissions thématiques :

- Enseignement supérieur et recherche, qui devrait organiser prochainement une première résidence scientifique ;
- Expertise ;
- Formation, notamment à destination spécifique des gestionnaires d'espaces protégés qui ont besoin d'utiliser des techniques de progression sur corde pour accéder à certains milieux et un projet de diplôme interuniversitaire pour les gestionnaires et exploitants de grottes sur les questions de gestion, protection et conservation ;
- Milieu souterrain et espaces naturels protégés.

Outre la vision environnementale et l'interaction avec l'activité, le diagnostic décrit également des préconisations de gestion. Il est remis au Département et la CDESI permet de discuter des préconisations avant validation.

Depuis 2010, ces diagnostics ont permis de créer un lien humain entre les personnes. C'est ce lien de confiance qui permet aujourd'hui au réseau de fonctionner et les discussions n'ont plus besoin du diagnostic comme support.

A partir de ces diagnostics et des questions soulevées, **Marie Dorin-Habert** précise qu'une commission escalade et une commission canyon au sein de la CDESI a été créée et intègre les professionnels de l'activité dans les concertations générales. L'ensemble des acteurs du monde de l'environnement et du monde du sport sont ainsi présents, ce qui permet une sensibilisation réciproque. L'objectif à terme est d'avoir une vision d'ensemble des sites de pratique et faire prendre conscience aux pratiquants des contraintes qu'ils peuvent rencontrer qui sont propres au milieu dans lequel ils pratiquent leur discipline. Cela permet aussi aux gestionnaires et aux institutions de savoir où se situent les projets et d'avoir une vision globale du développement de la discipline sur le territoire.

« le fait d'être à la fois gestionnaire d'espaces naturels et pratiquant a été une porte d'entrée indispensable pour pouvoir échanger. A l'inverse, le fait que certains pratiquants aient des connaissances en environnement a également permis d'amorcer le dialogue et les premiers diagnostics »

Mathieu Juton (CEN Isère)





PARLER D'UNE MÊME VOIX (VOIE)...

Avant de parler de projet commun, une acculturation est nécessaire entre les acteurs du sport et ceux de l'environnement. En effet, la vision qu'a le pratiquant du site est différente de celle du gestionnaire et la difficulté est non seulement de superposer ces deux visions sur le papier mais surtout dans les mentalités, afin d'aboutir à une culture commune qui permette de trouver plus facilement des solutions. **Frédéric Juarez** (Comité Territorial Montagne Escalade Savoie FFME) considère que les CDESI sont intéressantes dans ce sens car elles créent un socle de base dans les départements.

En Ardèche, **Nicolas Dupuy** (CD07) indique que cette commission a été installée en 2003 suite à la nouvelle compétence obtenue par les Départements en 2000 avec la loi sur le sport. Elle avait pour mission d'établir un Plan départemental relatif aux espaces sites et itinéraires (PDESI). Mais au-delà de cette finalité, l'intérêt a surtout résidé dans la manière dont les sites ont été inscrits à ce plan, résultat de multiples questionnements partagés. Quand, à l'issue des discussions, un consensus était trouvé sur le caractère socialement acceptable de l'inscription d'un site au PDESI, celle-ci se faisait, avec transfert de la responsabilité du propriétaire via un contrat d'assurance souscrit par le Département. Cette commission aura surtout permis quelque chose d'essentiel, à savoir réunir des acteurs du sport, de l'environnement, mais aussi les agriculteurs, les éleveurs, les forestiers, les propriétaires fonciers..., dans un climat qui était beaucoup plus tendu qu'aujourd'hui et elle a participé au fait que le territoire ardéchois reste encore dynamique dans le domaine des sports de nature.

En conséquence, actuellement la CDESI fonctionne de manière moins régulière car les acteurs ont appris à se parler et à travailler ensemble et l'institution départemen-

DU RÔLE DE LA FORMATION

La formation est essentielle pour que les pratiquants puissent appuyer les naturalistes dans la connaissance et la préservation des milieux qu'ils fréquentent.

Au sein des formations professionnelles dispensées par les CREPS, la dimension environnementale est aujourd'hui intégrée, avec notamment l'intervention d'institutions et des organisations compétentes, comme la LPO, les Cen, les Réserves naturelles... Des certifications spécifiques sont même intégrées dans certains cursus, comme dans la formation professionnelle de la filière spéléo, dont un quart est destiné à améliorer la connaissance (recueil de données) et qui intègre une séance d'éducation à l'environnement karstique.



« On essaie de faire prendre en compte à nos stagiaires que le milieu c'est leur bureau, d'où l'intérêt pour eux de le préserver et d'en être les médiateurs. »

Vincent Rouyer, (CREPS Vallon Pont D'arc)

Au-delà de la qualité de la formation, se pose la question du nombre de personnes formées chaque année comme l'a remarqué **Anne Ferment** (Parc naturel régional du Verdon). Une réflexion serait à conduire concernant un *numerus clausus* pour les formations des DE Canyons, afin de limiter le nombre d'encadrants sortant de ces formations diplômantes, et ainsi restreindre la multiplication des compagnies, au regard de la capacité des sites.

Nicolas Berland (CREPS Vallon Pont D'arc), conscient de cette augmentation du nombre d'encadrants, aussi attribuable au fait que les anciens continuent de travailler jusque plus de 70 ans comme cela a été mis en évidence dans une enquête métier réalisée dernièrement, indique avoir interrogé le ministère Jeunesse et sport pour savoir si effectivement il fallait limiter le nombre de diplômés canyon. Depuis près d'un an, la question est en attente de réponse.

tale s'est progressivement mise en retrait. Le Département a joué à travers cette démarche un rôle de médiateur entre les différents acteurs. Il a été aidé dans cette mission par les outils développés par le ministère, notamment l'outil sentinelle Suricate qui permet à chacun de faire remonter des signalements.

En effet, si les sports de nature peuvent générer des impacts, ils sont aussi une opportunité pour créer du lien entre l'Homme et la Nature et peuvent représenter un levier de sensibilisation. De plus, les pratiquants, qui accèdent à ces milieux parfois même plus souvent que les gestionnaires, sont parmi les mieux placés pour faire les inventaires. Le Parc national des Calanques a ainsi signé une convention avec le CDS des Bouches-du-Rhône pour un programme de sciences participatives.

Tous les participants se sont accordés sur le fait que mettre en place du suivi participatif par les sportifs de nature qui accèdent à ces milieux est l'idéal vers lequel tendre, plutôt que d'avoir recours à des sociétés spécialisées dont les services sont onéreux.

La question est donc : comment faire des pratiquants de sports de nature des ambassadeurs du milieu qui à la fois participent à la collecte des données naturalistes et deviennent des donneurs d'alerte sur les dysfonctionnements ?

... ET LA FAIRE ENTENDRE

La journée s'est achevée par une réflexion partagée autour des moyens mobilisables pour informer et sensibiliser les usagers. Car, généralement, le pratiquant qui dérange le fait par manque d'information et non par volonté d'aller déranger une espèce ou perturber le milieu.

« Contrairement au proverbe qui veut qu'un homme averti en vaille deux, dans le domaine des sports de nature, un homme averti en vaut la moitié d'un parce qu'en général il va plutôt réduire son incidence »

Nicolas Dupuy
(Conseil départemental de l'Ardèche)



Néanmoins il convient d'être cohérent dans sa communication, comme l'a souligné **Nicolas Dupuy** (CD07). Ainsi au Département de l'Ardèche la promotion des sports de nature passe par un aval du service des sports, notamment pour savoir si les activités proposées sont compatibles avec le PDESI.

Une fois ces garde-fous posés, plusieurs initiatives ont été présentées, qui vont dans le sens de cette sensibilisation.

Comme celle du Parc naturel régional du Verdon, qui depuis 15 ans organise début juillet trois journées de sensibilisation et d'information - sur les enjeux environnementaux et de sécurité - à destination des guides de rivière, qui vont encadrer les randonneurs aquatiques de la saison. Cette initiative du Parc s'est rapidement vue appropriée par les professionnels de l'eau vive qui interviennent maintenant directement auprès des autres guides de rivière. Depuis quelques années, France Nature Environnement est également venue se greffer à cette organisation avec une réelle plus-value dans l'approche du milieu. Ces journées permettent de toucher entre 30 et 40 professionnels de la saison. Cela ne règle pas la fréquentation des sites, qui continue d'augmenter, mais comme un cheminement unique est montré lors de ces formations - choisi par les professionnels encadrant ces journées -, cela limite l'emprise sur le milieu.

Dans le département du Rhône, c'est la publication - dans la revue de spéléologie fédérale « Spelunca » - des résultats des comptages de chauves-souris menés depuis 45 ans sur certains sites en collaboration entre spéléologues et naturalistes, qui aide à sensibiliser les pratiquants.



La marque « Valeur Parc naturel régional », qui permet de labelliser - entre autres - des prestations d'accompagnement, est un autre vecteur de sensibilisation. Le PNR des Pyrénées Catalanes a ainsi labellisé de nombreuses prestations d'accompagnement, notamment dans le domaine du canyoning où l'accent est mis sur la médiation environnementale réalisée par l'accompagnant, le Parc mettant à disposition des outils pédagogiques pour les prestataires marqués et dispensant des formations spécifiques.

Plus généralement, certains outils développés font le lien entre usagers et gestionnaires, utilisés par le sportif dans sa pratique, comme une bâche conçue pour les spéléologues sur laquelle est représenté un massif karstique avec le cycle d'une chauve-souris.

« Il convient d'être créatif et de réussir à rendre notre message presque aussi sexy que les pratiques que nous essayons d'encadrer. »

Christelle Bakhache (CEN Haute-Savoie)

Les jeunes et les enfants restent bien évidemment une cible privilégiée, facile à atteindre. Au niveau de la Fédération française de spéléologie, de nombreux professionnels exercent une partie de leur activité sur l'éducation à l'environnement, notamment vers les milieux scolaires. Le Conseil départemental de l'Isère finance également des actions d'éducation à l'environnement sur les grottes de l'Isère pour quasiment tous les collèges du département. La limite réside dans les financements car ce sont des actions de masse qui ne peuvent pas être menées bénévolement par les fédérations.



LA DÉLICATE QUESTION DES PRATIQUES INDIVIDUELLES

Beaucoup de sites sont globalement utilisés par des pratiquants individuels non « structurés ». Les sportifs de nature sont souvent épris de liberté et très indépendants. Tous ne sont donc pas affiliés à un club ou une fédération, loin s'en faut. Ainsi, les deux principales fédérations nationales FFME et FFCAM regroupent au maximum 20% des pratiquants, ce qui explique les difficultés de communication vers tous les grimpeurs.

De nombreux outils existent néanmoins pour essayer de toucher ce public particulier, même s'il est difficile de mesurer leur efficacité.

Le travail commence par les fédérations sportives auxquelles peuvent être affiliés ces pratiquants individuels, par exemple en incluant des modules sur l'environnement dans les formations dispensées pour les encadrants et autres bénévoles. A cela s'ajoutent les panneaux d'information sur site. Le Département de l'Isère a même créé une exposition itinérante pour sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques en matière d'escalade. Dans les espaces protégés, le personnel sur le terrain - gardes ou animateurs nature - va également vers les pratiquants pour faire de la sensibilisation. Hors site, des conférences multithématiques

peuvent être organisées pour toucher un public plus large que celui de la protection de l'environnement. A ce titre, le CEN Haute-Savoie prépare actuellement une conférence sur la liberté en montagne, et essaie d'obtenir l'intervention d'un grand nom de l'alpinisme qui évoquerait la liberté dans la manière de mener sa vie. Les personnes qui viendront l'écouter entendront également d'autres messages sur la protection du milieu.

En Savoie, la FFME a édité un topoguide d'escalade autour du lac du Bourget intégrant tous les enjeux naturels et sociaux, en réunissant tous les équipiers pour les fédérer autour d'un projet commun consistant à équiper, entretenir et diversifier le terrain de jeu. Tous se sont révélés des acteurs actifs de cette démarche, ce qui est toujours vrai quatre ans après, même s'ils ne sont pas membres de la fédération.

Les équipementiers, qui sont en lien étroit avec les pratiquants, sont une autre cible à viser. En vallée de l'Arve, le CEN Haute-Savoie a développé par exemple un partenariat avec un magasin axé équipements pour les activités de plein air très fréquenté. Il y fait intervenir un animateur lors de certains événements commerciaux ce qui permet de faire de l'éducation à l'environnement.

D'autres pistes sont à imaginer. Le matériel de ski de randonnée pourrait ainsi être accompagné d'une notice environnementale, reste à convaincre les marques !



BIODIV'SPORTS

Biodiv'Sports, développé à l'initiative de la LPO en partenariat avec le PNR du Haut-Jura et du Parc national des Écrins rassemble beaucoup d'acteurs - privés et publics - à la fois gestionnaires des milieux naturels, mais surtout les représentants des fédérations de pratiquants de différents sports de nature.

Adrien Lambert (LPO AURA) précise que l'objectif est de valoriser et diffuser l'information auprès des pratiquants. Pour ce faire, une base de données a été développée en partenariat avec Géotreck, pour mettre en ligne les zones sensibles. Ces informations sont disponibles et libres d'accès sans restriction, récupérables sur n'importe quel SIG, ce qui représente une énorme avancée pour les réseaux naturalistes et une confiance au monde du sport très importante. L'objectif n'est pas de créer une nouvelle ressource, mais d'avoir une ressource qui diffuse l'information. Pour les manifestations sportives par exemple, les données de Biodiv'Sports sont mises à disposition sur la plateforme www.manifestations-sportives.com, afin que l'organisateur qui déposera son projet soit directement informé de la sensibilité de la zone traversée.

Les zones mises en ligne correspondent soit à des zones concertées au niveau local, avec les représentants des pratiques, soit à des zones à caractère réglementaire, afin que les pratiquants disposent de l'information en amont de leur sortie sur le terrain.

Aujourd'hui *Biodiv'Sports* concerne surtout les Alpes, mais a vocation à s'ouvrir l'an prochain à une dimension plus nationale. Il intègre pour l'instant une douzaine d'espèces essentiellement faunistiques, mais là encore un élargissement progressif est prévu. L'année prochaine est également prévu de rendre les informations disponibles sur des formats *openair* qui sont utilisés pour les GPS des parapentistes.

OUVRIR DE NOUVELLES VOIES

Telles sont les attentes exprimées, tant en séance qu'en aparté, au cours de cette journée. Les participants, dans leur diversité, émettent le besoin d'organiser un réseau d'acteurs à de multiples échelles (départementale, régionale et nationale) sur les sports de nature et la gestion des milieux, facilitant le décloisonnement institutionnel et territorial en vue d'harmoniser les initiatives et diffuser les bonnes pratiques, mais aussi le besoin de disposer de centres de ressources permettant de regrouper tout ce qui a été fait dans les différents territoires. Les expériences sont nombreuses mais malheureusement encore trop peu partagées. Un état de l'art de ces initiatives et retours d'expérience serait à envisager. A l'échelle départementale, il y a les CDESI, à l'échelle nationale, le Pôle ressources national sports de nature. Quelle organisation imaginer à l'échelle régionale ? Est évoquée la piste du Pôle gestion des milieux naturels comme structure relais des retours d'expérience et ressources documentaires sur le sujet. A l'instar de certaines CDESI, une commission sports de nature en son sein pourrait-elle être également envisagée ?

Il a également été suggéré que puissent être organisées d'autres journées de ce type, peut-être selon d'autres formats laissant plus de place aux échanges, tels que des ateliers de travail qui permettent de creuser certaines thématiques abordées lors de cette première journée. Et également partager des expériences sur le terrain. *Nous sommes des personnes de terrain plus que des personnes « de réunions »* comme le rappelle **Judicaël Arnaud** (CDS07).

En échos aux deux cahiers techniques parus sur le milieu karstique et les cours d'eau encaissés, un projet de cahier technique sur les falaises et la pratique de l'escalade est actuellement en cours de réflexion. La collection pourrait-elle par ailleurs être élargie à d'autres sports de nature (vol libre, canoë kayak,...) selon les attentes et opportunités de partenariat ?

LE PÔLE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Il permet de **tisser et de renforcer des liens entre les acteurs de la gestion des espaces naturels de la région**, de faciliter la diffusion des données de gestion disponibles, d'encourager le transfert de compétences et de favoriser, in fine, le développement de politiques concertées. Il s'inscrit dans le cadre du futur observatoire régional Homme nature avec le Pôle d'information flore habitats et le Pôle invertébré.

Toute structure en lien avec la préservation des milieux naturels peut rejoindre le réseau et accéder aux informations disponibles sur le site

www.pole-gestion.fr en adhérant gratuitement à la charte du projet.

LES INTERVENANTS DURANT CETTE JOURNÉE :

Judicaël Arnaud (cadre technique au Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche)
cds.07@wanadoo.fr

Christelle Bakhache (chargée de projets « sports et nature » - Asters - CEN Haute-Savoie)
christelle.bakhache@cen-haute-savoie.org

Marie Dorin-Habert (chargé de mission sport environnement au Conseil départemental de l'Isère)
marie.habert@isere.fr

Nicolas Dupuy (chef du service sport au Département de l'Ardèche)
ndupuy@ardeche.fr

Lucas Gleize (garde RNN Gorges de l'Ardèche - Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche)
l.gleizes@gorgesdelardeche.fr

Fabien Hoblea (enseignant-chercheur Université Savoie Mont Blanc)
fabien.hoblea@univ-smb.fr

Mathieu Juton (chargé de missions - CEN Isère)
mathieu.juton@cen-isere.org

Adrien LAMBERT (Chef de projet Biodiv'sports, LPO AURA)
adrien.lambert@lpo.fr

Olivier Obin (chercheur, consultant tourisme et sports de nature)
obinolivier@gmail.com

Jérôme Pezet (président du CDPC74)
jerome_pezet@hotmail.com

Bruno Schirmer (chargé de missions - CEN Allier)
bruno.schirmer@espaces-naturels.fr

Stéphane Vincent (chargé de missions - LPO Auvergne-Rhône-Alpes) -
stephane.vincent@lpo.fr

Animateur des échanges :

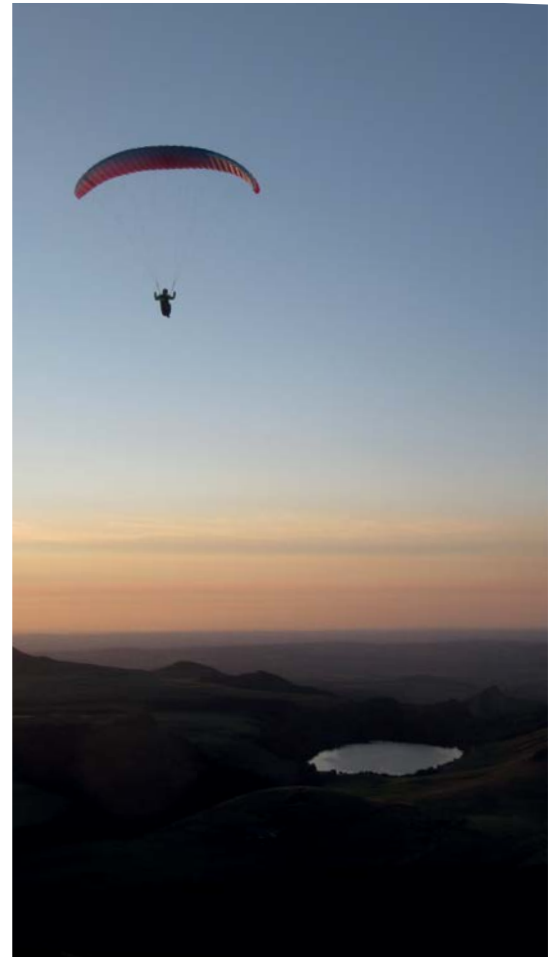
Benoît Pascault (chargé de projets - CEN Rhône-Alpes)
benoit.pascault@cen-rhonealpes.fr

Construction et coordination :

Laurie Métral, Pascal Faverot, Benoît Pascault (CEN Rhône-Alpes)
pascal.faverot@cen-rhonealpes.fr

Rédaction de la synthèse :

Anne Lombardi - ALEP




Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes

Préservation et restauration du fonctionnement des zones humides

L'agence de l'eau soutient les actions visant à restaurer les zones humides. Face aux événements extrêmes de plus en plus fréquents (sécheresse, inondations), les zones humides sont précieuses : elles permettent de stocker naturellement l'eau et de la restituer en saison sèche pour soutenir le débit des cours d'eau. Ce sont aussi d'importants réservoirs de biodiversité. Or deux-tiers de la superficie des zones humides originales françaises ont été détruites.

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 4500 €.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme «Sauvons l'eau 2019-2024».

Plus d'information sur www.eaurmc.fr



PLUS D'INFORMATIONS

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

La maison forte
2, rue des Vallières 69390 Vourles
Tél : 04 72 31 84 50
secretariat@cen-rhonealpes.fr